



## **CIRCULAIRE N° 3006      DU 01/02/2010**

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative	Administrative	Projet
<b>OBJET</b>	<b>ATELIERS D'INFORMATION ADMINISTRATIVE AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE</b>		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Fondamental, spécialisé et secondaire	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	2009-2010		
<b>ÉMETTEUR</b>	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
<b>SIGNATAIRE</b>	Lise-Anne HANSE		
<b>CONTACT</b>	Mélinda Renier ( <a href="mailto:melinda.renier@cfwb.be">melinda.renier@cfwb.be</a> ) – 02/690.83.67		
<b>DOCUMENTS À RENVOYER</b>	<b>OUI</b>		
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	12/02/2010		
<b>NOMBRE DE PAGES</b>	11 pages		
<b>MOTS-CLÉS</b>	Médiation scolaire – Équipes mobiles - Obligation scolaire – Exclusions définitives – NTPP - Sanction des études		

- À Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisés libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisés organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions ou Pouvoirs Organisateur des écoles secondaires ordinaires et spécialisés organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

**Pour information :**

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales.

Madame la Préfète,  
Madame la Directrice,  
Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Directeur,

La fonction de chef d'établissement scolaire procure de nombreuses satisfactions mais est fréquemment associée à des contraintes parfois complexes.

Dans l'optique de vous soutenir dans cette tâche aux compétences diverses, je vous invite à rencontrer vos interlocuteurs dans diverses matières administratives.

Lors d'ateliers d'information, ces experts vous éclaireront au sujet de matières auxquelles vous pouvez être confrontés dans l'exercice de votre fonction.

Le **programme** est réparti de la manière suivante :

**Lieu** : Direction générale de l'Enseignement obligatoire – 1, Rue A. Lavallée – 1080 Bruxelles

## **Dates** :

<b>1. Lundi 1<sup>er</sup> mars 2010 - 9.00 à 13.00 – Salle : 1F146</b>	<b>20 participants maximum</b>
---	--------------------------------

### **Thématiques abordées :**

- 1) Le Service des Équipes mobiles - 9.00 à 10.00
  - *L'exposé aura pour objectif de faire connaître ou mieux connaître ce service qui a été créé par le décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence scolaire.*  
*Il compte actuellement 25 agents de formations différentes (psychologues, assistants sociaux, chargés de mission, criminologues, ...) qui interviennent à la demande du chef d'établissement pour les écoles organisées par la Communauté française ou à la demande du Pouvoir organisateur dans les écoles subventionnées par la Communauté française.*  
*Les agents peuvent intervenir dans tous les niveaux d'enseignement (fondamental/secondaire, ordinaire/spécialisé) et dans différentes situations qui vous seront détaillées lors de l'exposé.*

### **Animateurs : 2 agents de terrain**

- 2) Le Service de la Médiation Scolaire en Wallonie - (secondaire) – de 10.00 à 13.00
  - *Pièges et dérives de l'Internet et des GSM : Comment gérer ces problèmes à l'école ? Quelle prévention peut-on mettre en place ? Que mentionnera le ROI ? Y-a-t-il une sanction éducative possible ?*

**Animateurs** : Christophe **BUTSTRAEN** – Anny **MOITROUX** – Suppléant : Jean-Marie **RENUART**

📞 **CODE DE RÉFÉRENCE POUR CETTE JOURNÉE : 2010-EM/MS-01**

**Thématiques abordées :**

1) Le Service des Équipes mobiles - 9.00 à 10.00

- *L'exposé aura pour objectif de faire connaître ou mieux connaître ce service qui a été créé par le décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence scolaire.*

*Il compte actuellement 25 agents de formations différentes (psychologues, assistants sociaux, chargés de mission, criminologues, ...) qui interviennent à la demande du chef d'établissement pour les écoles organisées par la Communauté française ou à la demande du Pouvoir organisateur dans les écoles subventionnées par la Communauté française.*

*Les agents peuvent intervenir dans tous les niveaux d'enseignement (fondamental/secondaire, ordinaire/spécialisé) et dans différentes situations qui vous seront détaillées lors de l'exposé.*

**Animateurs : 2 agents de terrain**

2) Le Service de la Médiation Scolaire en Wallonie - (secondaire) – de 10.00 à 13.00

- *Pièges et dérives de l'Internet et des GSM : Comment gérer ces problèmes à l'école ? Quelle prévention peut-on mettre en place ? Que mentionnera le ROI ? Y-a-t-il une sanction éducative possible ?*

**Animateurs:** Christophe **BUTSTRAEN** – Anny **MOITROUX** – Suppléant : Jean-Marie **RENUART**

📄 **CODE DE RÉFÉRENCE POUR CETTE JOURNÉE : 2010-EM/MS-02**

**Thématiques abordées :**

**Choix n°1 30 participants maximum**

1.1. Sanction des études – 9.00 à 11.00 et 14.00 à 16.00 – Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Information à la maîtrise fonctionnelle des textes réglementaires relatifs à la sanction des études et à l'organisation des établissements.*

**Animateurs :** Fabrice **AERTS-BANCKEN** – Anne **HELLEMANS** – Daphné **JOIE** – Pascale **COENEN** et l'équipe du service.

1.2. Calcul du NTPP - 11.00 à 12.30 – Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Calcul du NTPP dans le contexte des recomptages du 1<sup>er</sup> octobre.*

**Animateurs** : Miguel **MAGERAT** et Vincent **WINKIN**

📄 **CODE DE RÉFÉRENCE POUR LE CHOIX N°1 : 2010-SE/C-01**

**Choix n°2**      **20 participants maximum**

2.1. Les exclusions définitives - 09.00 à 11.00 – Salle : **1F146**

- *La procédure relative aux exclusions définitives est définie dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (article 81 pour les établissements organisés par la Communauté française et article 89 pour les établissements subventionnés par la Communauté française).  
Nous remarquons que trop souvent cette procédure, qui doit être exceptionnelle vu sa gravité, est viciée. L'exposé aura donc pour but de revenir sur cette procédure et de mettre en évidence les pièges juridiques à éviter.*

**Animatrice** : Émeline **THÉÂTRE**

2.2. Obligation scolaire (primaire et secondaire) – 11.00 à 13.00 – Salle : **1F146**

- *Le service du contrôle de l'obligation scolaire contrôle l'inscription et la fréquentation scolaire, afin de s'assurer que chaque mineur bénéficie de son droit à l'éducation entre 6 et 18 ans.  
Lors des journées d'information aux chefs d'établissement scolaire, ce service présentera ses procédures de travail, notamment via quelques études de cas, et organisera un exercice pratique d'utilisation du formulaire intelligent de signalement des absences injustifiées mis à disposition depuis octobre 2009.*

**Animatrices** : Julie **LAVENNE**- Sophie **HUBERT** – Natalia **MOLANO** – **VASQUEZ**

📄 **CODE DE RÉFÉRENCE POUR LE CHOIX N°2 : 2010-ED/OS-01**

**4. Mardi 23 mars 2010 – 2 ateliers au choix**

**Thématiques abordées :**

**Choix n°1**      **30 participants maximum**

1.1. Sanction des études – 9.00 à 11.00 et 14.00 à 16.00 – Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Information à la maîtrise fonctionnelle des textes réglementaires relatifs à la sanction des études et à l'organisation des établissements.*

**Animateurs** : Fabrice **AERTS-BANCKEN** – Anne **HELLEMANS** – Daphné **JOIE** – Pascale **COENEN** et l'équipe du service.

1.2. Calcul du NTPP - 11.00 à 12.30 – Salle **Arthur HAULOT** – Rez-de-jardin

- *Calcul du NTPP dans le contexte des recomptages du 1<sup>er</sup> octobre.*

**Animateurs** : Miguel **MAGERAT** et Vincent **WINKIN**

👉 **CODE DE RÉFÉRENCE POUR LE CHOIX N°1 : 2010-SE/C-02**

## **Choix n°2      20 participants maximum**

2.1. Les exclusions définitives - 09.00 à 11.00 – Salle : **1F146**

- *La procédure relative aux exclusions définitives est définie dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (article 81 pour les établissements organisés par la Communauté française et article 89 pour les établissements subventionnés par la Communauté française).  
Nous remarquons que trop souvent cette procédure, qui doit être exceptionnelle vu sa gravité, est viciée. L'exposé aura donc pour but de revenir sur cette procédure et de mettre en évidence les pièges juridiques à éviter.*

**Animatrice** : Émeline **THÉÂTRE**

2.2. Obligation scolaire (primaire et secondaire) – 11.00 à 13.00 – Salle : **1F146**

- *Le service du contrôle de l'obligation scolaire contrôle l'inscription et la fréquentation scolaire, afin de s'assurer que chaque mineur bénéficie de son droit à l'éducation entre 6 et 18 ans.  
Lors des journées d'information aux chefs d'établissement scolaire, ce service présentera ses procédures de travail, notamment via quelques études de cas, et organisera un exercice pratique d'utilisation du formulaire intelligent de signalement des absences injustifiées mis à disposition depuis octobre 2009.*

**Animatrices** : Julie **LAVENNE**- Sophie **HUBERT** – Natalia **MOLANO** – **VASQUEZ**

👉 **CODE DE RÉFÉRENCE POUR LE CHOIX N°2 : 2010-ED/OS-02**

**Thématiques abordées :**

**Choix n°1      30 participants maximum**

1.1. Sanction des études – 9.00 à 11.00 et 14.00 à 16.00 - Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Information à la maîtrise fonctionnelle des textes réglementaires relatifs à la sanction des études et à l'organisation des établissements.*

**Animateurs :** Fabrice **AERTS-BANCKEN** – Anne **HELLEMANS** – Daphné **JOIE** – Pascale **COENEN** et l'équipe du service.

1.2. Calcul du NTPP - 11.00 à 12.30 - Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Calcul du NTPP dans le contexte des recomptages du 1<sup>er</sup> octobre.*

**Animateurs :** Miguel **MAGERAT** et Vincent **WINKIN**

☞ **CODE DE RÉFÉRENCE POUR LE CHOIX N°1 : 2010-SE/C-03**

**Choix n°2      20 participants maximum**

2.1. Les exclusions définitives - 09.00 à 11.00 – Salle : **1F146**

- *La procédure relative aux exclusions définitives est définie dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (article 81 pour les établissements organisés par la Communauté française et article 89 pour les établissements subventionnés par la Communauté française). Nous remarquons que trop souvent cette procédure, qui doit être exceptionnelle vu sa gravité, est viciée. L'exposé aura donc pour but de revenir sur cette procédure et de mettre en évidence les pièges juridiques à éviter.*

**Animatrice :** Émeline **THÉÂTRE**

2.2. Obligation scolaire (primaire et secondaire) – 11.00 à 13.00 – Salle : **1F146**

- *Le service du contrôle de l'obligation scolaire contrôle l'inscription et la fréquentation scolaire, afin de s'assurer que chaque mineur bénéficie de son droit à l'éducation entre 6 et 18 ans. Lors des journées de formation aux chefs d'établissement scolaire, ce service présentera ses procédures de travail, notamment via quelques études de cas, et organisera un exercice pratique d'utilisation du formulaire intelligent de signalement des absences injustifiées mis à disposition depuis octobre 2009.*

**Animatrices :** Julie **LAVENNE**- Sophie **HUBERT** – Natalia **MOLANO** – **VASQUEZ**

6. **Mardi 30 mars 2010 – 2 ateliers au choix**

**Thématiques abordées :**

**Choix n°1      30 participants maximum**

1.1. Sanction des études – 9.00 à 11.00 et 14.00 à 16.00 - Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Information à la maîtrise fonctionnelle des textes réglementaires relatifs à la sanction des études et à l'organisation des établissements.*

**Animateurs :** Fabrice **AERTS-BANCKEN** – Anne **HELLEMANS** – Daphné **JOIE** – Pascale **COENEN** et l'équipe du service.

1.2. Calcul du NTPP - 11.00 à 12.30 - Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Calcul du NTPP dans le contexte des recomptages du 1<sup>er</sup> octobre.*

**Animateurs :** Miguel **MAGERAT** et Vincent **WINKIN**

**Choix n°2      20 participants maximum**

2.1. Les exclusions définitives - 09.00 à 11.00 – Salle : **1F146**

- *La procédure relative aux exclusions définitives est définie dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (article 81 pour les établissements organisés par la Communauté française et article 89 pour les établissements subventionnés par la Communauté française).  
Nous remarquons que trop souvent cette procédure, qui doit être exceptionnelle vu sa gravité, est viciée. L'exposé aura donc pour but de revenir sur cette procédure et de mettre en évidence les pièges juridiques à éviter.*

**Animatrice :** Émeline **THÉÂTRE**

2.2. Obligation scolaire (primaire et secondaire) – 11.00 à 13.00 – Salle : **1F146**

- *Le service du contrôle de l'obligation scolaire contrôle l'inscription et la fréquentation scolaire, afin de s'assurer que chaque mineur bénéficie de son droit à l'éducation entre 6 et 18 ans.  
Lors des journées de formation aux chefs d'établissement scolaire, ce service présentera ses procédures de travail, notamment via quelques études de cas, et organisera un exercice pratique d'utilisation du formulaire intelligent de signalement des absences injustifiées mis à disposition depuis octobre 2009.*

**Animatrices : Julie LAVENNE- Sophie HUBERT – Natalia MOLANO – VASQUEZ**

☞ **CODE DE RÉFÉRENCE POUR LE CHOIX N°2 : 2010-ED/OS-04**

**7. Lundi 19 avril 2010 – 2 ateliers au choix**

**Thématiques abordées :**

**Choix n°1 30 participants maximum**

1.1. Sanction des études – 9.00 à 11.00 et 14.00 à 16.00 - Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Information à la maîtrise fonctionnelle des textes réglementaires relatifs à la sanction des études et à l'organisation des établissements.*

**Animateurs : Fabrice AERTS-BANCKEN – Anne HELLEMANS – Daphné JOIE – Pascale COENEN** et l'équipe du service.

2.2. Calcul du NTPP - 11.00 à 12.30 - Salle **Arthur HAULOT**– Rez-de-jardin

- *Calcul du NTPP dans le contexte des recomptages du 1<sup>er</sup> octobre.*

**Animateurs : Miguel MAGERAT** et Vincent **WINKIN**

☞ **CODE DE RÉFÉRENCE POUR LE CHOIX N°1 : 2010-SE/C-05**

**Choix n°2 20 participants maximum**

2.1. Le Service des Équipes mobiles - 9.00 à 9.45 – Salle : **1F146**

- *L'exposé aura pour objectif de faire connaître ou mieux connaître ce service qui a été créé par le décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence scolaire.  
Il compte actuellement 25 agents de formations différentes (psychologues, assistants sociaux, chargés de mission, criminologues,...) qui interviennent à la demande du chef d'établissement pour les écoles organisées par la Communauté française ou à la demande du Pouvoir organisateur dans les écoles subventionnées par la Communauté française.  
Les agents peuvent intervenir dans tous les niveaux d'enseignement (fondamental/secondaire, ordinaire/spécialisé) et dans différentes situations qui vous seront détaillées lors de l'exposé.*

**Animateurs : 2 agents de terrain**



2.2. Le Service de la Médiation Scolaire en Wallonie - (secondaire) – de 09.45 à 13.00 – Salle : **1F146**

- *Pièges et dérives de l'Internet et des GSM : Comment gérer ces problèmes à l'école ? Quelle prévention peut-on mettre en place ? Que mentionnera le ROI ? Y-a-t-il une sanction éducative possible ?*

**Animateurs** : Christophe **BUTSTRAEN** – Anny **MOITROUX** – Suppléant : Jean-Marie **RENUART**

👉 **CODE DE RÉFÉRENCE POUR LE CHOIX N°2 : 2010-EM/MS-03**

<b>8. Mardi 4 mai 2010 - 9.00 à 13.00 – Salle : 1F146</b>	<b>20 participants maximum</b>
---	--------------------------------

**Thématiques abordées :**

1) Le Service des Équipes mobiles - 9.00 à 9.45

- *L'exposé aura pour objectif de faire connaître ou mieux connaître ce service qui a été créé par le décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence scolaire.*

*Il compte actuellement 25 agents de formations différentes (psychologues, assistants sociaux, chargés de mission, criminologues,...) qui interviennent à la demande du chef d'établissement pour les écoles organisées par la Communauté française ou à la demande du Pouvoir organisateur dans les écoles subventionnées par la Communauté française.*

*Les agents peuvent intervenir dans tous les niveaux d'enseignement (fondamental/secondaire, ordinaire/spécialisé) et dans différentes situations qui vous seront détaillées lors de l'exposé.*

**Animateurs : 2 agents de terrain**

2) Le Service de la Médiation Scolaire en Wallonie - (secondaire) – de 09.45 à 13.00

- *Pièges et dérives de l'Internet et des GSM : Comment gérer ces problèmes à l'école ? Quelle prévention peut-on mettre en place ? Que mentionnera le ROI ? Y-a-t-il une sanction éducative possible ?*

**Animateurs**: Christophe **BUTSTRAEN** – Anny **MOITROUX** – Suppléant : Jean-Marie **RENUART**

👉 **CODE DE RÉFÉRENCE POUR CETTE JOURNÉE : 2010-EM/MS-04**

Une pause d'un quart d'heure au milieu de la matinée et un lunch dinatoire sont prévus à l'issue de la matinée de travail pour tous les ateliers.

***Inscription :***

Si vous souhaitez vous inscrire à l'un de ces ateliers d'information ou si vous souhaitez vous faire représenter, veuillez faire parvenir à [melinda.renier@cfwb.be](mailto:melinda.renier@cfwb.be) le formulaire joint, en précisant la formation qui retient votre choix, pour le 12/02/2010 au plus tard.

**Remarque** : Il y a possibilité de s'inscrire à 1 ou 2 ateliers maximum. Une fois votre inscription envoyée, celle-ci est automatiquement enregistrée et vous êtes alors repris dans le listing des présences.

Cherchant à répondre à vos préoccupations et à les alléger, je vous adresse mes sentiments les meilleurs.

La Directrice générale,

Lise-Anne Hanse

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

À renvoyer à [melinda.renier@cfwb.be](mailto:melinda.renier@cfwb.be) pour le 12/02/2010

Nom et prénom : .....

E-mail : .....

Fonction : .....

Nom et adresse de l'établissement scolaire : .....

.....

Tél : .....

- participera à l'atelier d'information code n° 2010 - ..... intitulé : .....  
..... prévu le ...../...../2010.
- participera à l'atelier d'information code n° 2010 - ..... intitulé : .....  
..... prévu le ...../...../2010.
- souhaite participer au lunch à midi : **OUI / NON**